



## SECOND PARENT

En application de la lettre du 13 octobre 1999 (B.O. n° 38 du 28-10-1999). En cas de divorce ou de séparation, l'autre parent sur sa demande, peut recevoir les résultats scolaires de son fils ou de sa fille. Merci de compléter les informations suivantes :

### Écrire lisiblement

#### Identité du second parent

Monsieur

Madame

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et Commune : .....

Téléphone fixe : ..... Portable\* : .....

Mail\* : .....

Profession : ..... Employeur : .....

Téléphone professionnel : .....

Nombre d'Enfants : .....

\* champs obligatoires

Les informations ci-dessous n'auront aucune incidence sur la décision d'inscription dans l'établissement.

Nous vous demandons de remplir cet encart avec le plus grand sérieux, ceci nous permettra de faire des propositions adaptées à la situation religieuse de chaque élève :

Baptême :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Profession de foi :  oui  non Année : ..... Paroisse :

Confirmation :  oui  non Année : ..... Paroisse :

## PIECES A FOURNIR LORS DE L'ENTRETIEN

**Il est obligatoire de vous munir, lors de l'entretien, du présent dossier dûment complété, accompagné des photocopies des pièces complémentaires dont la liste figure ci-dessous. Sans ces documents, l'entretien sera annulé.**

- Photocopie** des bulletins scolaires de l'année en cours (ceux non encore parvenus seront à nous fournir dès réception),
- Le cas échéant, une **photocopie** du relevé de notes de demi-trimestre ou demi-semester,
- 1 photo d'identité,
- Photocopie** recto-verso de la carte d'identité de l'élève (ou livret de famille),
- Autorisation de droit à l'image signée,
- Photocopie** de l'attestation de recensement pour les jeunes âgés de plus de 16 ans lors de l'inscription,
- Pour les inscriptions en 3<sup>ème</sup> : **photocopie** du diplôme PSC1 (secourisme),
- Pour les inscriptions en section Professionnelle AMA-CVP : dessins, réalisations artistiques diverses personnelles (obligatoire)
- Photocopie de la JAPD (journée d'Appel) ou de l'attestation de recensement,
- Photocopie** du dernier avis d'imposition sur le revenu (avis d'imposition 2018 sur les revenus de 2017),
- Le cas échéant, **photocopie** du jugement en cas de divorce,
- Pour les élèves Boursiers Nationaux, la **photocopie** de la notification de Bourse Nationale,
- Pour les élèves suivis M.D.P.H., la **photocopie** du dernier compte-rendu de l'équipe de suivi de scolarisation.

Remarques éventuelles .....

Signature du ou des Responsables Légaux :

A ....., le .....

Nous soussignés : Père : Nom.....Prénom.....

Mère : Nom.....Prénom.....

Demeurant :

Père.....

Mère.....

Téléphone : Père.....

Mère.....

Autorisons par la présente : L'Etablissement ou le Professionnel désigné par l'Etablissement à photographier (filmer, enregistrer interviewer) ..... né le .....à..... puis à reproduire et diffuser ces photographies (films, enregistrements, interviews ,...) sur les supports suivants :

- Presse (revues du réseau lasallien) dont La Salle Liens International, les revues des Frères des écoles chrétiennes, les revues d'établissements, les articles de presse se rapportant au réseau lasallien
- Plaquettes d'établissements ou du réseau lasallien, photos de classes, encarts, affiches
- Audio, vidéo, télévision
- Sites Internet et Intranet du réseau, tels sites d'établissements, de services du réseau lasallien, sites lasalle-fec.org, lasalle.org ou sites en rapport avec La Salle Liens International
- Tout support numérique à destination des familles des élèves, du personnel de l'établissement, des membres du réseau lasallien ....
- Représentation sur grand écran de toutes manifestations sportives, scolaires, culturelles, religieuses, pédagogiques.

Nous sommes informés que cette prestation et déclaration ne pourront donner lieu à aucune rémunération.

Cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années à compter de la signature de la présente.

Fait à.....

Le.....

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le Père

L'étudiant

La Mère

Chers Parents,

**Vous souhaitez inscrire votre enfant au sein du Lycée Saint Jean Baptiste de La Salle et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Vous trouverez ci-dessous quelques informations vous aidant dans cette démarche.**

## INSCRIPTION

- Lors de l'entretien, vous remettrez au Directeur le dossier de pré-inscription que vous aurez au préalable complété et signé, accompagné des documents demandés.
- À l'issue de l'entretien, le Directeur vous donnera réponse et, en cas de pré-accord, vous remettra une fiche de préadmission.
- Vous disposerez d'un délai de 15 jours pour nous retourner le coupon accompagné du chèque d'acompte (passé ce délai, la place pourra être considérée comme vacante).

**Toute admission sera considérée comme définitive après envoi par la famille de l'avis favorable du conseil de classe pour le passage en classe supérieure (indiqué sur le bulletin du troisième trimestre 2018/2019).**

## RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2019/2020 est prévue à partir du 2 septembre 2019.

Vous recevrez en **juillet** une enveloppe comportant les informations nécessaires au bon déroulement de la scolarité de votre enfant (documents comptables, brochure de rentrée à garder, date et heure de rentrée, dates importantes, etc.).

## HORAIRES DES COURS

L'emploi du temps sera remis à l'élève le jour de la rentrée.

Les horaires de cours sont les suivants : De 8 h 00 à 17 h 30, sauf le lundi : début des cours à 9h.

Cours le mercredi. Pas de cours le samedi.

## INTERNAT

L'établissement possède un internat mixte, ouvert du lundi matin au vendredi matin.

Les élèves retournent dans leur famille obligatoirement en fin de semaine. Ils doivent être de retour le lundi matin pour leur première heure de cours.

## RESULTATS SCOLAIRES

Les bulletins de notes sont adressés via une plate-forme numérique aux parents, d'où l'importance de fournir une adresse Email lors de l'inscription. Les parents peuvent consulter le cahier de texte et les notes sur cette plate-forme.

**Le code d'accès et le mot de passe vous seront fournis en septembre.**



## TARIFS ANNUELS

Les écoles catholiques se veulent ouvertes à tous. Dans cet esprit, nous souhaitons que les plus favorisés aident les autres. Une échelle de participation a été établie, basée sur le montant de l'imposition. Il vous appartient donc de vous situer dans la catégorie ci-dessous.

Un relevé « d'Avis d'Impôts sur le revenu » complet sera demandé à toutes les catégories (à joindre impérativement avant le mois de septembre, le cas échéant le tarif de la catégorie D sera appliqué).

Catégories	Impôt 2018 sur le revenu net 2017	Tarif annuel scolarité
A	Inférieur à 1 000 € ou non imposable	578 €
B	Entre 1 000 et 3 000 €	713 €
C	Entre 3 000 et 7 000 €	942 €
D	Supérieur à 7 000 €	1191 €

**Demi-pension**, tarif annuel : 1258,00 €

**Internat**, tarif annuel : 4 269 €

### Autres frais à prévoir :

- Matériels techniques Professionnels, suivant la section (outillages, tenue) : de 100 € à 450 € environ
- Frais divers (Assurances, fournitures diverses, cotisations, tenue de sport, autres) : 160 € (estimation)

### A noter :

- Les élèves sont couverts par la Sécurité Sociale pour le risque "Accident du travail" sauf les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique.
- Les élèves de seconde générale et technologique, première et terminale scientifique sont couverts pour le risque "Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz. Tous les élèves sont couverts pour le risque "Trajet" et "Extra-Scolaire" par le Service des Assurances FEC à Metz.

La facture annuelle est adressée fin septembre.

**Son règlement s'effectue par prélèvements automatiques mensuels** (8 prélèvements le 5 de chaque mois d'octobre à mai).

## BOURSES ET FONDS SOCIAUX

Le lycée accueille les élèves boursiers. Certaines bourses peuvent être cumulées.

Il existe un fonds social pour la restauration ainsi qu'un fonds social Collégien/Lycéen. **Ces aides sont réservées aux familles qui rencontrent de grandes difficultés financières.** Des informations sont données aux familles, par circulaires remises à l'élève par l'intermédiaire du Professeur Principal.

## ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 FORMALITES

### COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- La fiche d'inscription remplie recto verso
- Une photocopie de la carte d'identité du candidat (recto-verso)
- La photocopie de l'attestation de recensement pour les jeunes ayant plus de 16 ans lors de l'inscription.
- Uniquement pour les inscriptions en 3<sup>ème</sup> prépa professionnelle : la photocopie du diplôme PSC1 (formation secourisme)
- Uniquement pour les inscriptions en section AMA-CVP : Dessins, réalisations artistiques diverses (obligatoire)
- L'autorisation de droit à l'image signée
- Une photo d'identité récente (nom et prénom au dos)
- La photocopie des bulletins de notes de l'année en cours (ceux non encore reçus seront à nous fournir dès réception)
- Une photocopie du dernier avis d'impôts sur le revenu (avis d'imposition 2018 sur revenus 2017)
- Photocopie de la JAPD et/ou de l'attestation de recensement
- Le cas échéant : la photocopie du :
  - Jugement de divorce
  - De la notification de Bourse Nationale
  - Du suivi M.D.P.H. (dernier compte rendu de l'équipe de suivi de scolarisation).

### REMISE DES DOSSIERS

Les dossiers **complets avec photocopies** seront remis au bureau d'accueil du lycée **le jour du rendez-vous** avec le Directeur.

Tout entretien d'inscription avec un dossier incomplet **sans bulletin de notes** se verra annulé ou reporté.

### Journée "PORTES OUVERTES"

**SAMEDI 23 MARS 2019**  
**De 9 h 30 à 12 h 00**  
**Et**  
**De 13 h 30 à 17 h 00**

**À NOTER SUR  
VOS  
AGENDAS !**